

Note de présentation du Programme national de Référence d'Accès aux Services Énergétiques modernes (PRASE)

1. Contexte

Le contexte socio économique du Niger, à l'instar des autres pays membres de la CEDEAO, est marqué par un niveau de pauvreté relativement élevé (62,1% en 2005). Cette situation de pauvreté est fortement aggravée par la pauvreté énergétique, notamment en milieu rural. Déjà le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) tenu à Johannesburg en septembre 2002, avait établi que les efforts pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) devront être liés à l'accès à des services énergétiques modernes. Ce sommet établissait également qu'au moins la moitié des populations en zones rurales et périurbaines devra avoir accès à un service énergétique moderne pour rendre efficaces les politiques de lutte contre la pauvreté en termes d'accès à l'éducation, la santé, l'eau potable, à l'emploi et aux revenus.

La situation énergétique du Niger se caractérise par une faible consommation d'énergie qui est de 0,14 tep/habitant comparativement aux moyennes africaine et mondiale qui sont respectivement de 0,5 tep/habitant et 1,2 tep/habitant. Cette situation traduit un accès limité des populations aux différentes formes d'énergies modernes. De plus, le pays présente une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour la satisfaction de ses besoins énergétiques alors qu'il dispose d'importantes ressources énergétiques (uranium, charbon minéral, soleil, fleuve Niger, etc.).

Avec l'adoption de la politique énergétique régionale communément appelée «Livre Blanc Régional» de la CEDEAO, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Tandja Mamadou, Président de la république du Niger, Chef de l'État, Président de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, lors du sommet des Chefs d'État de la CEDEAO, tenue à Niamey le 12 janvier 2006 ; le Niger comme les autres pays membres, a reconnu, que l'accès aux services énergétiques modernes (ASE) contribue fortement à :

- Améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.) et à l'accroissement de la productivité grâce à la disponibilité de services adéquats pour la cuisson, l'éclairage ;
- Impulser un développement économique local par la création d'activités économiques génératrices de revenus ;
- Libérer les femmes en milieu rural des corvées épuisantes de bois, d'eau et de décorticage ;
- Préserver l'environnement naturel et à améliorer la qualité du cadre de vie des populations rurales ;
- Favoriser l'emploi local et la fixation des populations rurales et en conséquence atténuer le rythme de l'exode et de l'urbanisation incontrôlée.

La Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), s'inscrit dans cette dynamique et manifeste la ferme volonté des Autorités de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et d'atteindre l'ensemble des OMD, fixés à l'horizon 2015. Elle a fait de l'Accès aux Services Énergétiques modernes (ASE) une composante majeure qui devra contribuer à la réalisation des objectifs de développement économique et social, en termes : (i) d'accroissement des revenus, (ii) d'accès élargi à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, (iii) d'augmentation de la productivité agricole, (iv) de prise en compte de la dimension genre et (v) de préservation des ressources naturelles et de gestion durable de l'environnement.

2. Le PRASE : brève description

Pour relever le défi de l'Accès aux Services Énergétiques modernes posé par le Gouvernement, le Ministère des Mines et de l'Énergie en collaboration avec les ministères sectoriels, s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme national de Référence d'Accès aux Services Énergétiques modernes (PRASE).

Le programme PRASE a pour objectif prioritaire de fournir des services énergétiques fiables, durables et économiquement acceptables qui contribuent directement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté.

Le PRASE se positionne comme un programme fédérateur, transversal, qui s'inscrit dans la durée et ambitionne de couvrir progressivement tout le territoire national, avec une forte responsabilisation des acteurs nationaux et locaux. Le PRASE donne également une réponse globale aux différentes préoccupations sectorielles jusque là traitées dans des projets isolés, tout en prenant en compte la dimension de renforcement des capacités et la promotion du genre. Il concerne les populations rurales de 213 communes au Niger, qui comptent actuellement plus de 9,7 millions habitants avec une projection à plus de 13,5 millions en 2018, ce qui représente plus de 2/3 de la population globale du pays.

Concrètement, le PRASE devra répondre, progressivement et par étapes, aux besoins en services énergétiques de cinq groupes cibles : (i) Les infrastructures des services collectifs à finalité sociale (accès à l'eau potable, santé, éducations secondaire et primaire) ; (ii) Les infrastructures agricoles structurantes (grosses unités de production végétale, d'élevage et de transformation); (iii) Les infrastructures communales (mairies, marchés, éclairage public, centres culturels, etc.); (iv) les petites unités économiques de production (plateformes multifonctionnelles, transformation de produits agricoles, artisanat, commerce) à valeur ajoutée; (v) Les ménages en électricité et en combustibles modernes de cuisson.

3. Composantes du PRASE et résultats attendus

Ainsi, le PRASE comprend **4 composantes** dont 3 techniques, à savoir :

1. **la force motrice dont la plate-forme multifonctionnelle (PTF)**, une source d'énergie mécanique et électrique, financièrement abordable et économiquement intéressant, ; il s'agit d'un châssis sur lequel est placé un moteur simple et robuste muni d'un alternateur triphasé qui fournit une énergie mécanique et électrique à différents équipements tels que décortiqueuse et moulin à céréales, broyeur, chargeur de batteries, poste de soudure, réseau électrique et réseau d'adduction d'eau ;
2. **l'électricité pour l'éclairage, la ventilation, la conservation et la production**; il s'agit aussi bien de l'électricité conventionnelle, de l'électricité à source renouvelable que la pré-électrification rurale par la PTF ;
3. **Les combustibles modernes notamment le charbon minéral, le gaz butane, le biogaz et le solaire thermique**, constituent une alternative au bois énergie en vue de contribuer à l'allègement des tâches des femmes et la protection de l'environnement ;
4. **Le renforcement des capacités et développement institutionnel** est une composante transversale qui prend en compte les aspects relatifs : (i) à une plus grande adaptation du cadre réglementaire et législatif à l'ASE et à un ancrage plus soutenu dans le processus de décentralisation, (ii) au renforcement des capacités techniques, d'animation et d'organisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PRASE, (iii) à la gestion du programme et au développement de formes variées de Partenariat Public Privé (PPP), (iv) au suivi et à l'évaluation, (v) aux études et enquêtes préalables et à la construction d'un système d'information spécialisé sur l'ASE ; (vi) enfin elle prend en compte les actions nécessaires pour répondre aux exigences de pérennisation, d'appropriation et de participation des acteurs.

Les activités du PRASE porteront sur la fourniture de services énergétiques fiables et pérennes aux :

- **951 infrastructures sanitaires** ce qui induira le triplement de l'efficacité globale des centres de santé (**impact sur OMD 4, 5 et 6**);
- **3 259 établissements scolaires**, ce qui doublera les possibilités de fréquentation et accroîtra la qualité de l'enseignement (**OMD 2 et 3, notamment l'égalité entre filles et garçons à l'école primaire**);
- **829 points eau modernes supplémentaires** ce qui permettra d'atteindre l'objectif concernant l'accès à l'eau potable (**OMD7**) ;

- **13 000 ha irrigués**, accroissement de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire (OMD 1);
- **1 779 unités d'infrastructures communales**, ce qui améliorera le cadre de vie des communautés et l'efficacité des administrations locales;
- **1282 localités** bénéficieront des **plates formes multifonctionnelles (OMD1)**;
- **2384 localités seront électrifiées** ce qui permettra à 73 000 ménages d'accéder aux services de l'électricité **(OMD1)** ;
- **5839 Unités d'activités économiques rurales**, ce qui dynamisera l'économie locale **(OMD1)** ;
- **435 120 ménages** accéderont à au moins un **combustible moderne de cuisson**.

Les principaux résultats et impacts attendus au terme du PRASE permettront de:

- faire bénéficier à **au moins 40%** des populations en milieu rural de bénéficier d'un service énergétique moderne :
- améliorer la fourniture des services de base aux populations rurales en matière de santé, éducation, eau potable, productivité et valorisation des productions.;
- contribuer à modifier la structure de consommation énergétique finale issue du PRASE en la rendant plus favorable à la préservation de l'environnement par une forte réduction de la part de la combustible biomasse traditionnelle **de 87% à 67%** ;
- donner une priorité aux usages liés aux énergies renouvelables et aux combustibles modernes de cuisson dont la part devra passer de **1% à 6%** ;
- Soutenir le processus de ralentissement de la déperdition des ressources forestières dont les pertes, au rythme actuel de dégradation, pourraient toucher un tiers des surfaces forestières ;.
- développer une plus grande capacité de génération en valeur ajoutée en milieu rural ; une **contribution cumulée au PIB national de l'ordre de 5% est prévue** ;
- participer à la résorption du chômage et du sous emploi, notamment en milieu rural avec la création de près de **8.000 nouveaux emplois** directs et indirects.

4. Financement du PRASE

Le besoin de financement requis pour le PRASE sur une période de 10 ans est 99,482 milliards dont plus du 1/3 sera assuré par le secteur privé (OSE) et le reste soit 62,45% sera couvert par l'Etat et ses partenaires.

- **Les investissements directs (amont)** attendus de l'État, des Partenaires Techniques et financiers et Opérateurs de Services Énergétiques (OSE) se chiffrent à **99,482 milliards FCFA** dont 62% sous forme de subvention et 38% sous forme de contrepartie des opérateurs privés. Ce financement est planifié sur 10 ans et découpé en 2 phases :
 - (i) phase 1 : 2009-2012 pour un montant de 32,256 milliards FCFA,
 - (ii) phase 2 : 2013 – 2018 pour un montant de 67,226 milliards FCFA;
- **Les investissements indirects (aval)** attendus des bénéficiaires et ministères sectoriels s'élèvent à **34,606 milliards FCFA**, soit :
 - (i) phase 1 : 2009-2012 pour un montant de 12,066 milliards FCFA,
 - (ii) phase 2 : 2013 – 2018 pour un montant de 22,539 milliards FCFA.

D'ores et déjà, certains partenaires du Niger comme le PNUD, la coopération luxembourgeoise et la coopération Autrichienne ont manifesté un grand intérêt pour accompagner les efforts du Gouvernement du Niger.

Pour opérationnaliser la mise en œuvre du PRASE, un plan d'actions prioritaires dont le coût total de l'investissement direct pour **la période 2009-2018 s'élève à 99,482 milliards de FCFA** a été élaboré.

5. Montage institutionnel

Les stratégies de mise en œuvre du PRASE reposent sur : (i) la promotion d'un partenariat public privé innovant, décentralisé, dans l'espace d'un territoire énergétique défini, (ii) le développement de synergies intersectorielles, appuyées sur des partenariats stratégiques avec les acteurs sectoriels de la SDRP et le Comité National Multisectoriel Énergie (CNME), (iii) une stratégie de financement incitative à l'investissement dans l'ASE en milieu rural, (iv) la mobilisation et la participation des acteurs et parties prenantes du PRASE, aux échelons national et local.

La stratégie de « faire faire » du PRASE se fonde sur la décentralisation des opérations et le renforcement des capacités locales en matière d'ASE et sur la promotion et la mobilisation de différentes catégories d'acteurs : (i) les acteurs en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée à savoir les communes et (ii) les acteurs en charge de la maîtrise d'œuvre à savoir les "Opérateurs de Services Énergétiques" (OSE), les ONGs et les organisations des usagers.

Le Partenariat Public Privé (PPP) préconisé se réalisera dans chacun des "territoires énergétiques" (TE). Il permettra aux entreprises conduites par des OSE de disposer d'un périmètre d'intervention, correspondant à un marché à taille d'efficacité minimale pour assurer la viabilité à terme des opérations de fourniture de services énergétiques.

La pérennisation des interventions du PRASE et leur appropriation par les acteurs tant à l'échelon national que local, seront un autre défi que le PRASE compte relever pour assurer durablement la continuité de la fourniture des services énergétiques. Ce défi sera relevé à travers la promotion et l'accompagnement des OSE et la mise en place de mécanismes solides et efficaces de financement et de régulation en vue d'atteindre à terme l'objectif fixé.

Pour sa mise en œuvre, conformément aux principes de l'approche programme appliqués par le Gouvernement, le PRASE sera rattaché au Ministère des Mines et de l'Énergie (MME) qui servira de cadre d'ancrage institutionnel et technique du PRASE alors que le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) en assurera la tutelle financière.

le PRASE disposera : (i) d'un organe de pilotage multisectoriel impliquant tant les acteurs publics, les opérateurs privés, les collectivités locales ainsi que les partenaires impliqués dans le programme, (ii) d'une structure d'exécution appelée Cellule de coordination, composée d'une équipe de professionnels et enfin, (iii) de cadres d'animation et de participation au niveau national (CNME) et local (RASE) impliquant des acteurs déjà opérationnels.

En outre, le PRASE s'appuiera fortement sur l'expérience des collectivités territoriales en matière de planification et de gestion de programme et articulera son dispositif d'intervention à l'architecture institutionnelle de mise en œuvre et de suivi de la SDRP.

Un atelier national de restitution, regroupant les différents acteurs des collectivités locales, des ministères sectoriels, des administrations déconcentrées, des organisations de la société civile et des partenaires techniques de la CEDEAO et du PNUD s'est tenu à Niamey le 7 avril 2009. Le projet de document, présenté audit atelier, a fait l'objet de larges échanges de vues avant d'être validé par les participants.

Le lancement du PRASE est prévu en septembre 2009, pour un démarrage effectif des activités en début 2010. Un projet de table ronde est en cours de préparation, avec le MEF en vue de mobiliser à Niamey les partenaires susceptibles d'apporter leur concours technique et financier au PRASE.